

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2021

PORTANT REPORT DU RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES CONSEILS
DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILS RÉGIONAUX ET DES ASSEMBLÉES DE CORSE,
DE GUYANE ET DE MARTINIQUE - (N° 3812)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL25

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, M. Barrot, M. Balanant, Mme Brocard, M. Bru, Mme Florennes,
M. Latombe et Mme Vichnievsky

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:

« Des messages audiovisuels de campagne peuvent être diffusés sur les réseaux sociaux.

« Le Conseil supérieur de l'audiovisuel fixe les conditions de production et de diffusion de ces messages audiovisuels. Il veille au respect de ces conditions. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à permettre la diffusion de clips de campagne sur les réseaux sociaux dans des conditions définies par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Il s'agit, en l'espèce, de permettre à la campagne des élections régionales de se dérouler le mieux possible au regard de la suppression des rencontres et manifestations physiques.